



## **EUROCAST LYON**

### **Index de l'égalité entre les femmes et les hommes**

Nous publions aujourd'hui notre note concernant l'index de l'égalité salariale mis en place par le gouvernement.

Madame Muriel Pénicaud, Ministre du Travail, et Madame Marlène Schiappa, Secrétaire d'Etat chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, ont annoncé le 22 novembre 2018 la création de l'index de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Cet index permet aux entreprises de mesurer leurs avancées dans ce domaine et, le cas échéant, de mettre en place de actions correctives. L'objectif : supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

#### **Notre résultat**

Après plusieurs années d'engagement et d'initiatives en matière d'égalité professionnelle, cela nous a permis pour l'année 2021 d'obtenir la note :

**91 / 100**

Indicateur relatif à l'écart de rémunération : 37 points

Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentation individuelle : 35 points

Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations : 5 points

#### **Nos ambitions**

L'ambition de la société EUROCAST LYON en termes d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est de consolider nos engagements et de rester dans ce domaine parmi les meilleurs employeurs du secteur industriel.

Le 15/02/2022